

Les Canons français célèbrent des modes de vie anciens, surtout paysans, qui se sont résorbés depuis les années 1960. Ils les réactivent et les rendent visibles en se démarquant des codes et des modes de la *world culture*. Mais ils vivent eux aussi dans une société où la temporalité anthropologique est effacée et où l'actuel se pérennise dans l'actualisme. Dans un lieu privé, ils s'accordent quelques heures de réjouissances communes mêlées à de la nostalgie.

Il faut aussi noter la dernière pirouette pseudo-consensuelle du *Monde* lorsque son rédacteur en chef adresse aux Canons français l'injonction de se transformer... en banquets républicains. Respectabilité de centre gauche chic oblige... celle qui voudrait reconforter la France « qui ne va pas fort ».

Temps critiques

11 juin 2026

INTERVENTIONS

#34 – juin 2026

FREE PARTY ET CANON FRANÇAIS

UNE MISE EN RELATION
INTÉRESSÉE FABRIQUÉE DE
TOUTES PIÈCES

Temps critiques

site : <https://www.tempscritiques.net/>

blog : <https://blog.tempscritiques.net/>

Correspondance postale
Revue Temps critiques
11, rue Chavanne
69001 LYON

Correspondance électronique
tempscritiques@free.fr

Abonnement

Écrire en précisant vos nom, prénom et
adresse complète.

Pour 1 numéro : 10 euros (port compris)

Pour 2 numéros :

- abonnement simple : 15 € (port compris)
- abonnement de soutien : à partir de 35 €

Chèque à l'ordre de Jacques Wajnsztein
11, rue Chavanne / 69001 Lyon

– de plus, côté recettes, il faut compter les donations à l'entrée de la free party, qui sont rituelles et la grande majorité des participants donnent par solidarité ;

– pour 10 000 personnes environ et une petite donation de 5 € (sachant que le tarif du gramme de cocaïne en free party est d'environ 50 €), on obtient une recette d'au moins 50 000 €, bien davantage le plus souvent² ;

L'anticapitalisme des organisateurs de free party et de leurs partisans n'est qu'une fiction. De fait, ils sont plutôt libertariens.

Porté par sa logique de l'équivalence dans la différence, M. Guerrin nous conduit à partager un consensus républicain rien d'autre qu'imaginaire, comme si les uns comme les autres « transgressaient la loi » et ne respectaient pas « des règles de vie commune ». Lisons :

« Personne n'est obligé de gagner une forêt pour danser la nuit. Si l'on trouve nauséabondes les agapes du Canon, on peut imaginer une alternative, par exemple prolonger la riche tradition du banquet républicain. »

Se faisant arbitre et sous couvert d'imageries bucoliques (« les deux formats essaient dans la France rurale »), l'auteur renvoie dos à dos les deux rassemblements en les donnant pour « des alternatives au modèle culturel dominant ». Entourloupe médiatique. M. Guerrin ressert les anciennes expériences des années 1970 avec les alternatives, comme si les banquets du Canon français et les free party étaient en continuité avec cette période ; une période définitivement achevée.

Les free party sont emblématiques du moment politique présent : particularisme, hédonisme, nihilisme, négation du sol, conscience altérée, etc. Pendant plusieurs jours, sur des parcelles privées, les organisateurs et les participants tentent de convertir le poids de ces affects dans un rêve de liberté.

2 – Source, Observatoire français des drogues et des tendances addictives et des données s'y afférant. `

grer une autre, celle du poulet grillé halal, produit phare de la chaîne Master Poulet, défendue par La France insoumise. »

Le rédacteur en chef du *Monde* reprend ici à son compte les propos du recteur de la mosquée de Paris, qui le 29 avril dernier a déclaré que 4000 personnes qui mangent du cochon à la broche « excluent » ceux qui n'en mangent pas.

S'il est une valeur partagée par les praticiens des free party, c'est celle de liberté et une liberté qui viendrait s'opposer au « système ». Sur ce registre, l'auteur conforte le mythe libertaire :

« Les free party prolifèrent aussi : 337 depuis le début de l'année 2026, selon le ministère de l'Intérieur, certaines animées par 30 000 "teufeurs" (début mai, sur un terrain militaire près de Bourges) avec gros son électronique. Leur philosophie libertaire fait débat : elles sont autogérées, gratuites, désintéressées, clandestines ; la préfecture et le propriétaire du terrain ne sont pas toujours informés. »

Derrière cette profession de foi, la réalité est autre. L'économie d'une free party peut être sommairement évaluée comme suit et elle contredit cette légende.

Exemple type d'une free party de 10 000 personnes pendant 3 jours :

- budget entre 800 000 et 1 500 000 € pour un son professionnel, la sécurité, les groupes électrogènes, la logistique, etc. ;
- multiplicateur pour clandestinité + 40 % à 80 % car majorations fournisseurs, techniciens, remplacements/saisies, coût juridiques probables, logistique nocturne, etc. ;
- soit un budget dans une fourchette haute entre 1 440 000 et 2 700 000 € ;
- ces majorations reflètent les coûts du risque (paiements « prime risque », remplacements en cas de saisie, prestations furtives plus chères, frais juridiques potentiels). Elles ne tiennent pas compte d'éventuelles amendes lourdes ni d'indemnisations civiles en cas d'incident grave ;

« Canon français et free party n'ont rien à voir, mais on veut les interdire. C'est le signe que la France ne va pas fort. »

Tel est le texte qui introduit une chronique publiée dans le journal *Le Monde* du 5 juin 2026, signée de Michel Guerrin, rédacteur en chef de ce quotidien.

Malgré et même à cause de leurs différences et de leur étrangeté l'un à l'autre, l'auteur, dans un geste politique consensuel de type centriste, vise à leur trouver un destin commun : ils seraient également menacés d'interdiction.

Si la loi Ripost est adoptée par l'Assemblée nationale (sans doute pas avant la session d'automne), les nouvelles dispositions qui accroissent les amendes, les peines de prison et les confiscations de matériel menacent en effet, si ce n'est l'existence (car les supprimer intégralement est improbable), du moins la multiplication des free party, comme cela est le cas en Italie¹ depuis 2022.

1 – Pour ce qui est des free party, les sanctions et les peines de prison prévues dans la loi RIPOST, dont le vote est en cours à l'Assemblée nationale après avoir été durci par le Sénat, le gouvernement s'est inspiré du modèle italien.

« En Italie, depuis 2022, les organisateurs de rave risquent de trois à six ans de prison, de 1000 à 10 000 euros d'amende et la suppression du matériel. (...) Depuis 2022 que ce décret existe, le milieu des rave-parties se fait discret mais en recoupant témoignages et articles de presse locale, une évaluation est possible. Ces fêtes n'ont pas disparu mais elles ont nettement diminué. La présence plus systématique de la police pour faire respecter la règle a certainement joué un rôle. Les rassemblements ont continué mais moins nombreux, moins fournis. Ils semblent aussi plus politisés, comme des actes de rébellion contre le gouvernement. Une rave dans la région de Trente, dans le nord du

Aucune loi de cet ordre ne menace les banquets du Canon français. Ils ne transgressent pas le droit de propriété ni ne troublent l'ordre public, puisqu'ils se déroulent dans des lieux privés.

En établissant cette supposée équivalence dans la menace, M. Guerrin laisse entendre que les manifestations ou les pétitions de petits groupes politiques de gauche et d'extrême gauche contre ces banquets sont du même ordre et ont la même légitimité qu'une loi nationale. Une méprise délibérée qui est lourde de confusion politique. Voyons en quoi.

Dès les premiers paragraphes, une opposition caricaturale est établie entre les deux rassemblements selon le schéma droite/gauche attendu par les lecteurs de ce quotidien. Une opposition caricaturale, surplombante et vue de l'extérieur.

Tout d'abord les participants de l'un et l'autre rassemblement sont à mille lieues de ce rapprochement artificiel. Ils s'ignorent et, en effet, sont entre eux, mais ils ne forment pas « une communauté » ; tout au plus « un esprit », une complicité ; des modes d'être et de faire qui ne durent que quelques heures ou quelques jours.

S'il y a une convivialité, des échanges et des conversations et des chants dans les banquets du Canon français en revanche, le teufeur est seul devant le mur de son et les infrabasses ; toute parole y est impossible, c'est le corps et ses organes qui sont traversés et distordus par des souffles puissants émis jusqu'à moins de 20 hertz.

pays, en mai 2025, a donné lieu à des affrontements entre policiers et raveurs. Mais l'effet dissuasif recherché par le gouvernement est en partie atteint. (...) Bilan : les deux premières années, huit personnes seulement ont été renvoyées devant la justice sur la base de ces dispositions et aucune n'a été condamnée, les conditions n'étant pas réunies. Fin 2024, toujours aucune condamnation. Deux raisons peuvent l'expliquer : parce qu'il y a moins de rassemblements, ou parce que l'arsenal juridique qui existait avant, assorti d'une pression politique et policière plus importante suffisait ». Source : *France Info* 2 septembre 2025.

Deux vocabulaires, deux lexiques expriment visiblement les choix de l'auteur. Termes péjoratifs pour le canon français : « franchouillards... bretelles et bérets... cochonnailles »... contre termes laudatifs pour les free party : « fiesta dansante... dans la nature », comme si ces ultras urbains que sont les teufeurs venaient là découvrir la nature.

De plus, poursuivant son intention politique centriste pour rendre les deux types de rassemblement équivalents dans leurs différences, il affirme à tort qu'ils sont tous deux menacés. Or, nous l'avons vu plus haut, les banquets du Canon français ne sont en rien menacés par l'État, puisqu'ils se déroulent dans des espaces privés et qu'ils ne troublent pas l'ordre public. En revanche, les free party, qui elles, troublent l'ordre public, sont en effet menacées par l'actuelle loi Ripost en cours d'adoption à l'Assemblée nationale. En établissant cette supposée équivalence dans la menace, M. Guerrin introduit la fiction d'une égale légitimité entre deux réalités politiques : d'une part une loi nationale et d'autre part des interdits fictifs lancés par quelques groupes très minoritaires. S'agirait-il d'une anticipation sur les prochaines élections présidentielles ? Il est vrai que la presse nous parle beaucoup de ce que subira la culture si le RN arrive au pouvoir, très peu de ce qui se passerait si LFI et Sandrine Rousseau y parvenaient.

Poursuivant la thèse imaginaire d'une équivalence dans leurs différences entre les situations des free party et du Canon français, l'auteur veut nous plonger dans une guéguerre des viandes qui ne concerne pas ni l'une ni l'autre des deux parties en question. Aux « cochonnailles [...] et aux « 5 heures viandardes » du côté des banquetteurs, M. Guerrin va-t-il attribuer aux teufeurs une préférence pour les restaurants de Master poulet ?

Dans sa dernière enquête de terrain sur les free party, M. Guerrin aurait-il confondu sur les affiches des dealers le prix du gramme de cocaïne avec celui d'une portion de poulet ?

Remis de sa méprise, il enfonce pourtant le clou en nous dévoilant le « non-dit » des amateurs de cochon grillé : « Le problème est dans le non-dit : magnifier une France du cochon en broche invite à en déni-